OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO 1-3

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion 3

2. Rapport d'activité.....11

3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....15

4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....17

5. Comptes annuels 20

5.1 Bilan.....21

5.2 Hors-bilan 23

5.3 Compte de résultat.....24

5.4 Annexes.....25

6. Inventaire.....39

Société de gestion	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	KPMG SA Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - 92066 - Paris La Défense
Commercialisateurs	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des revenus : capitalisation pure.

Fréquence de distribution : néant.
La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée de deux ans, une performance supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 en sélectionnant parmi les obligations libellées en euros, les titres qui représentent le meilleur potentiel d'appréciation à court et/ou moyen terme et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Il est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 est un indice obligataire composé de valeurs à taux fixe, libellées en euro et bénéficiant d'une notation : catégorie investissement, émises par des sociétés des secteurs financier, de l'industrie et du service public.

Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter faiblement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur Barclays Bloomberg de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclays-indices.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :
Stratégie utilisée

Etape 1 : Critères extra financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ du FCP comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate - 1-3 Year TR Index.

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement du FCP mais le score ESG du portefeuille devra toutefois être à tout moment supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :
- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :
- problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).
Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers

Le portefeuille sera exposé entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents.
Le FCP pourra détenir entre 0% et 10% de l'actif net des actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :
- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation,
- stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt,

- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble,
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +5
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Euro : entre 90% et 100% de l'actif net Autres : entre 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	Entre 0% et 10% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 0 % et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.
Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ou de tailles, d'émetteurs, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques
Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en autres devises

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille du FCP sera investi entre 0% et 100% de son actif net à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques.

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. Les titres seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

Entre 50% et 100% de l'actif net des titres détenus seront des titres émis par le secteur privé, le reste pouvant être émis par le secteur public.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre 0 et +5.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- titres de créance négociables,
- titres négociables à moyen terme,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- obligations callables,
- obligations puttables.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers
Au minimum 90% des OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Caps/Floors
- Swaps : taux, devises, swaptions
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swaps (sur indices et sur single-name)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion du FCP et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise au FCP. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations remboursables en actions
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion à adapter en fonction de chaque fonds :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

• Nature des opérations utilisées :
- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions :
- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management* veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

** La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.*

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et/ou à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.
Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.
L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risques pays émergents
Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.
Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de crédit
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risques en matière de durabilité
Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.
Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque actions
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change
Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
Part AC : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion sur les marchés des obligations et autres titres de créance libellés en euro et d'une exposition aux risques de taux et de crédit.

Durée de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats- Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 17 décembre 1985.*
- *Date de création du Fonds : 31 janvier 1986.*

rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

L'environnement économique :
L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.
L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis.
Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Les Banques Centrales :
L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.
En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

Impact sur les marchés financiers :
Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.
De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la

Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année 2022 a été particulièrement difficile sur le marché du crédit avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux.
Sur l'année, le fonds a été impactée par son exposition à la catégorie de notation BBB et titres subordonnés call court, marqué par une décompression des marges de crédit couplé à une forte remontée des taux. Dans ce contexte, les tranches les moins bien notés et les secteurs les plus high beta ont largement sous performés.

Avec 270Mds d'émissions (corporate) sur 2022, le marché primaire est en retrait de 38% par rapport à 2021et très loin du record de 504Mds inscrit en 2020. Il faut remonter à 2012 pour trouver des volumes inférieurs. Le contexte très volatil et incertain peut expliquer cette baisse rendant le marché primaire moins attractif pour les investisseurs comme pour les émetteurs. A noter, la forte dynamique entourant les émissions d'obligations « Sustainables » (Green, Social, Transition, Sustainability, Sustainability Linked), qui représentent 36% du volume sur l'exercice, contre 27% en 2021.
Enfin le segment des financières a été particulièrement dynamique dans un contexte de baisse des encours de prêts à long terme octroyés par la BCE. Il y a eu 236Mds d'émission (hors covered) soit une hausse de 7% des volumes par rapport à 2021.
Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 a ainsi perdu 4,77% principalement impacté par la hausse de taux sur la période et un risque d'extension sur certains titres subordonnés, tandis que l' STR capitalisé a fait 0.33% sur l'année.

Sur la période, la performance du FCP a été de -4,42% pour la part I et -4,66% pour la part Ac contre -4,77% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
UBS GROUP FUNDING SWITZE VAR 17/04/2025	1 229 201,89	1 608 131,71
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	31 782 003,77	40 046 915,21
AXA SA TF/TV 04/07/2043	656 907,95	1 787 420,06
ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	643 245,12	1 787 284,31
BFCM 3% 21/05/2024	750 035,61	1 863 881,14
MORGAN STANLEY 1.75% 11/03/2024	416 900,33	1 946 429,02
ING BANK NV VAR 15/02/2029	512 273,22	1 719 997,28
HSBC HOLDINGS PLC VARIABLE 04/12/2024	510 824,93	1 992 285,26
ALD SA 0% 23/02/2024	397 128,00	2 023 726,00
GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 30/04/2024	298 614,66	1 876 959,24

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.
Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.
Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.
Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.
Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Effets de levier

Levier brut : 117,3%.
Levier net : 118,5%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Changement intervenu :
Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

Changement à intervenir :
En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	**-**
- Prêts de titres :	**-**
- Emprunts de titres :	**-**
- Prises en pension :	**-**
- Mises en pensions :	**-**
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	**10 436 580,00**
- Change à terme :	**-**
- Future :	**10 436 580,00**
- Options :	**-**
- Swap :	**-**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	**-**

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1-3

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1-3 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 27/04/2023 14:26:35

Séverine Ernest
Associée

comptes annuels

BILAN actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**53 554 264,55**	**96 168 632,40**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 940 790,53	87 401 036,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	497 149,02	8 767 596,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	116 325,00	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**93 650,20**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	93 650,20	-
Comptes financiers	**95 791,76**	**27 907,28**
Liquidités	95 791,76	27 907,28
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**53 743 706,51**	**96 196 539,68**

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	54 683 340,10	95 090 320,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 835 671,51	-942 900,23
• Résultat de l'exercice	761 835,39	1 206 833,84
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**53 609 503,98**	**95 354 254,26**
Instruments financiers	**116 325,00**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	116 325,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**17 877,53**	**32 172,06**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17 877,53	32 172,06
Comptes financiers	**-**	**810 113,36**
Concours bancaires courants	-	810 113,36
Emprunts	-	-
Total du passif	**53 743 706,51**	**96 196 539,68**

HORS-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	10 436 580,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	82,54	400,41
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 387 687,56	769 821,47
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 387 770,10**	**770 221,88**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-571,29
• Autres charges financières	-673,49	-111,65
Total (II)	**-673,49**	**-682,94**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 387 096,61**	**769 538,94**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-280 983,04	-170 653,81
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 106 113,57**	**598 885,13**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-344 278,18	607 948,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**761 835,39**	**1 206 833,84**

annexes

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.
Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

annexes

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part I	Actif net	0,40% maximum TTC
	Part AC		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part I	Actif net	Non significatif (1)
	Part AC		
Commissions de mouvement	Part I	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part AC		
Commission de surperformance (2)	Part I	Actif net	Néant
	Part AC		

(1) Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

annexes

Devise de comptabilité
Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs
Changements intervenus :
01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie
11/02/2022 : Mise à jour annuelle ; suppression CSP
04/04/2022 : Suppression mention AIGSL
17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet
11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021
03/10/2022 : Changement de dénomination
Changements intervenus après la clôture de l'exercice :
01/01/2023 : Changement de la société de gestion Abeille Asset Management au profit d'Ofi Invest Asset Management ; RTS SFDR ; % frais d'entrée ; Mise à jour wording ESG
02/01/2023 : DIC PRIIPS
27/01/2023 : Correction coquille %HY prospectus

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts
Capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**95 354 254,26**	**15 757 574,83**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	31 430 069,38	150 251 925,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-69 355 505,94	-70 230 408,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 190,72	61 306,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 475 423,69	-414 128,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	37 520,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-15 534,91	-16 487,44
Différences de change	-978,74	1 767,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 357 875,67	-656 180,78
- Différence d'estimation exercice N	*-3 059 509,20*	*-701 633,53*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-701 633,53*	*-45 452,75*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-116 325,00	-
- Différence d'estimation exercice N	*-116 325,00*	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 106 113,57	598 885,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**53 609 503,98**	**95 354 254,26**

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	26 596 372,97	-
Obligations à taux variable	26 344 417,56	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	10 436 580,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	26 596 372,97	26 344 417,56	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	95 791,76
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	10 436 580,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	716 555,14	32 906 393,59	3 158 484,18	16 159 357,62
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	95 791,76	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	10 436 580,00	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	22 281,75	4 646,79	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**93 650,20**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	93 650,20
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**17 877,53**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	17 647,84
Débiteurs et créditeurs divers	229,69
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART AC / FR0013521226	319 225	31 430 069,38	553 477	53 688 104,40
PART I / FR0007390075	-	-	159 628,29	15 667 401,54
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART AC / FR0013521226	**0,40**
PART I / FR0007390075	**0,15**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART AC / FR0013521226	**-**
PART I / FR0007390075	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**497 149,02**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	761 835,39	1 206 833,84
Total	**761 835,39**	**1 206 833,84**

PART AC / FR0013521226	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	744 382,04	967 655,56
Total	**744 382,04**	**967 655,56**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0007390075	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17 453,35	239 178,28
Total	**17 453,35**	**239 178,28**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 835 671,51	-942 900,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 835 671,51**	**-942 900,23**

PART AC / FR0013521226	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 799 866,55	-776 509,95
Total	**-1 799 866,55**	**-776 509,95**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0007390075	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-35 804,96	-166 390,28
Total	**-35 804,96**	**-166 390,28**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 janvier 1986.

Devise EUR	**30.12.2022**	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	**53 609 503,98**	95 354 254,26	15 757 574,83	12 267 923,00	63 713 655,04

PART AC / FR0013521226 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**552 646**	786 898	15 819	123 898,3668	650 940,9076
Valeur liquidative	**95,11**	99,76	100,31	99,01	97,87
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,90**	0,24	0,08	-2,87	0,41

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0007390075 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	**11 099,9968**	170 728,2868	143 122,2868	-	-
Valeur liquidative	**94,31**	98,67	99,01	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,65**	0,42	-0,08	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
XS2560411543	ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	PROPRE	259 000,00	257 447,04	EUR	0,48
XS2491963638	AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	PROPRE	700 000,00	692 370,46	EUR	1,29
FR001400D7M0	ALD SA 4.75% 13/10/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 236 342,28	EUR	2,31
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	1 300 000,00	1 304 887,64	EUR	2,43
FR0014008FH1	ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	PROPRE	500 000,00	475 329,62	EUR	0,89
XS0878743623	AXA SA TF/TV 04/07/2043	PROPRE	1 250 000,00	1 289 956,51	EUR	2,41
XS1956973967	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1.125% 28/02/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 280 605,26	EUR	2,39
XS2104051433	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	PROPRE	300 000,00	275 112,55	EUR	0,51
XS2538366878	BANCO SANTANDER SA VAR 27/09/2026	PROPRE	700 000,00	700 276,41	EUR	1,31
XS1560863802	BANK OF AMERICA CORP VAR 07/02/2025	PROPRE	400 000,00	394 525,47	EUR	0,74
XS1678970291	BARCLAYS PLC VAR 07/02/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 011 442,19	EUR	1,89
XS2082324364	BARCLAYS PLC VARIBALE 09/06/2025	PROPRE	350 000,00	333 770,14	EUR	0,62
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	1 250 000,00	1 266 026,92	EUR	2,36
XS2398745849	BLACKSTONE PP EUR HOLD 0.125% 20/10/2023	PROPRE	750 000,00	716 555,14	EUR	1,34
FR0013434776	BNP PARIBAS VAR 15/07/2025	PROPRE	800 000,00	761 441,73	EUR	1,42
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	500 000,00	476 395,10	EUR	0,89
XS1936805776	CAIXABANK SA 2.375% 01/02/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 316 048,52	EUR	2,45
XS1991125896	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.375% 03/05/2024	PROPRE	1 850 000,00	1 782 403,08	EUR	3,32
XS1071713470	CARLSBERG BREWERIES 2.5% 28/05/2024	PROPRE	1 350 000,00	1 353 559,27	EUR	2,52
XS2461785185	CASTELLUM HELSINKI 2% 24/03/2025	PROPRE	450 000,00	407 089,55	EUR	0,76
XS2555412001	CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	PROPRE	400 000,00	414 070,70	EUR	0,77
XS1068874970	CITIGROUP INC 2.375% 22/05/2024	PROPRE	500 000,00	502 474,74	EUR	0,94
XS2016807864	CREDIT AGRICOLE LONDON 0.5% 24/06/2024	PROPRE	1 600 000,00	1 539 442,94	EUR	2,87
XS2480543102	CREDIT SUISSE AG LONDON 2.125% 31/05/2024	PROPRE	850 000,00	819 244,08	EUR	1,53
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	800 000,00	798 857,10	EUR	1,49

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2406549464	DANSKE BANK VAR 10/11/2024	PROPRE	139 000,00	134 555,45	EUR	0,25
XS1802465846	DBS GROUP HOLDINGS LTD VAR 11/04/2028	PROPRE	1 350 000,00	1 350 557,01	EUR	2,52
XS1713463716	ENEL SPA VAR 24/11/2078	PROPRE	1 350 000,00	1 325 362,13	EUR	2,47
XS1614198262	GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 483 451,10	EUR	2,77
XS1811181566	GRAND CITY PROPERTIES SA VAR PERP	PROPRE	500 000,00	230 006,51	EUR	0,43
XS1917601582	HSBC HOLDINGS PLC VARIABLE 04/12/2024	PROPRE	500 000,00	492 108,94	EUR	0,92
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	900 000,00	906 147,38	EUR	1,69
XS1797138960	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	497 891,87	EUR	0,93
XS1564394796	ING BANK NV VAR 15/02/2029	PROPRE	1 000 000,00	992 086,33	EUR	1,85
XS2413696761	ING GROEP NV VAR 29/11/25	PROPRE	500 000,00	463 409,43	EUR	0,86
XS1054522922	ING VERZEK TF/TV 08/04/44	PROPRE	1 200 000,00	1 233 985,59	EUR	2,30
XS1319817323	INTERNATIONAL FLAVOR & FRAGRANCES 1.75% 14/03/2024	PROPRE	850 000,00	843 477,81	EUR	1,57
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	940 000,00	892 919,57	EUR	1,67
XS1551306951	INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024	PROPRE	750 000,00	747 953,95	EUR	1,40
XS2544400786	JYSKE BANK AS VAR 11/04/2026	PROPRE	883 000,00	886 530,97	EUR	1,65
XS1960260021	LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07/03/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 080 996,08	EUR	2,02
XS2477154871	LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06/05/2025	PROPRE	678 000,00	654 781,92	EUR	1,22
XS1554456613	LEG IMMOBILIEN AG 1.25% 23/01/2024	PROPRE	300 000,00	293 024,42	EUR	0,55
XS1788982996	LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 07/09/2028	PROPRE	1 350 000,00	1 306 067,67	EUR	2,44
XS2027364244	LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15/07/2024	PROPRE	400 000,00	369 063,70	EUR	0,69
XS1317732771	MOLNLYCKE HOLDING AB 1.75% 28/02/2024	PROPRE	1 450 000,00	1 439 957,40	EUR	2,69
XS2446386356	MORGAN STANLEY VAR 08/05/2026	PROPRE	909 000,00	879 306,34	EUR	1,64
XS1379171140	MORGAN STANLEY 1.75% 11/03/2024	PROPRE	291 000,00	290 025,64	EUR	0,54
XS1645494375	NATIONAL GRID NA INC 1.00% 12/07/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 253 454,18	EUR	2,34
XS1651453729	NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 25/07/2029	PROPRE	1 350 000,00	1 285 581,66	EUR	2,40
DK0009525404	NYKREDIT REALKREDIT 0.125% 10/07/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 416 586,75	EUR	2,64
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	1 000 000,00	1 057 225,75	EUR	1,97
XS2526835694	RAIFFEISEN BANK INTL 4.125% 08/09/2025	PROPRE	300 000,00	299 086,98	EUR	0,56
XS2031862076	ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 23/07/2024	PROPRE	500 000,00	476 711,82	EUR	0,89
XS1875275205	ROYAL BK SCOTLND GRP PLC VAR 04/03/2025	PROPRE	1 000 000,00	992 960,33	EUR	1,85

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2126058168	SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 28/02/2025	PROPRE	1 450 000,00	1 389 233,56	EUR	2,59
XS1584122177	SCA HYGIENE AB 1.125% 27/03/2024	PROPRE	650 000,00	638 188,71	EUR	1,19
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	1 000 000,00	987 729,40	EUR	1,84
CH0409606354	UBS GROUP FUNDING SWITZE VAR 17/04/2025	PROPRE	1 700 000,00	1 650 500,01	EUR	3,08
XS0808635436	UNIQA ASSURANCE GROUP AG TF VAR 31/07/2043	PROPRE	600 000,00	619 184,14	EUR	1,15
XS1150695192	VOLVO TREASURY AB VAR 10/03/2078	PROPRE	650 000,00	675 005,59	EUR	1,26
Total Obligation				***52 940 790,53***		***98,75***
O.P.C.V.M.						
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	PROPRE	51,00	497 149,02	EUR	0,93
Total O.P.C.V.M.				***497 149,02***		***0,93***
Total Valeurs mobilieres				***53 437 939,55***		***99,68***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	116 325,00	116 325,00	EUR	0,22
Total APPELS DE MARGES				***116 325,00***		***0,22***
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-229,69	-229,69	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-229,69***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	68 863,22	68 863,22	EUR	0,13
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	19 769,48	22 281,75	GBP	0,04
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 959,29	4 646,79	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***95 791,76***		***0,18***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	93 650,20	93 650,20	EUR	0,17
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***93 650,20***		***0,17***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 518,36	-17 518,36	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-129,48	-129,48	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-17 647,84***		***-0,03***
Total Liquidites				***287 889,43***		***0,54***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	99,00	-116 325,00	EUR	-0,22
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-116 325,00***		***-0,22***
Total Futures				***-116 325,00***		***-0,22***
Total OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO 1-3				**53 609 503,98**		**100,00**

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3

Identifiant d'entité juridique :
9695003K9MKDD46UI077

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3 (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

- Les exclusions normatives et sectorielles
- L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche en amélioration de note, le score ESG de l'univers d'investissement est mesuré afin de vérifier que le score ESG global du Fonds surperforme le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement après élimination de 20% des émetteurs de l'univers d'investissement les moins bien notés en ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

L'indicateur de référence du Fonds, Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3, est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : Le score ESG du portefeuille calculé selon la notation de MSCI ESG Research est de 8,22**.** Le score ESG de son univers d'investissement ISR après élimination de 20% des valeurs est de 7,36 ce qui signifie que l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité a été atteint.

- **L'intensité carbone :** Dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, cet indicateur ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales a été piloté au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 décembre 2022 sont les suivantes :
  L'intensité carbone du portefeuille représente 42,92 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente 115,09.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG *Méthodologie MSCI*	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X *Charbon / pétrole et gaz*	X	X	
2. Empreinte carbone				X	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X *Intensité carbone (scope 1&2)*
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X *Charbon / pétrole et gaz*		X	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X	
8. Rejets dans l'eau	X		X		
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X		

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X *Pacte mondial*	X	X	X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X *Pacte mondial*	X	X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	
14. Exposition à des armes controversées		X *Armes controversées*			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X *Pacte mondial*	X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE MTN RegS - 03/05/24	Banques	3,32%	Canada
UBS GROUP AG RegS - 17/04/25	Banques	3,08%	Suisse
CREDIT AGRICOLE SA (LONDON BRANCH) MTN RegS - 24/06/24	Banques	2,87%	Royaume-Uni
GOLDMAN SACHS GROUP INC/THE MTN RegS - 15/05/24	Banques	2,77%	USA
MOLNLYCKE HOLDING AB RegS - 28/02/24	Pharmacie	2,69%	Suède

NYKREDIT REALKREDIT A/S MTN RegS - 10/07/24	Banques	2,64%	Danemark
SANTANDER UK GROUP HOLDINGS PLC MTN RegS - 28/02/25	Banques	2,59%	Royaume-Uni
CARLSBERG BREWERIES A/S MTN RegS - 28/05/24	Biens de consommation	2,52%	Danemark
DBS GROUP HOLDINGS LTD NOINDEX 0 4/2028 - 11/04/28	Autres financières	2,52%	Singapour
ENEL SPA NOINDEX 0 11/2078 - 24/11/78	Utilities	2,47%	Italie
CAIXABANK SA MTN RegS - 01/02/24	Banques	2,45%	Espagne
LLOYDS BANKING GROUP PLC NOINDEX 0 9/2028 - 07/09/28	Banques	2,44%	Royaume-Uni
ALLIANZ SE NOINDEX 0 12/2049 - 31/12/49	Assurances	2,43%	Allemagne
AXA SA NOINDEX 0 7/2043 - 04/07/43	Assurances	2,41%	France
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY MTN RegS - 25/07/29	Banques	2,40%	Royaume-Uni

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

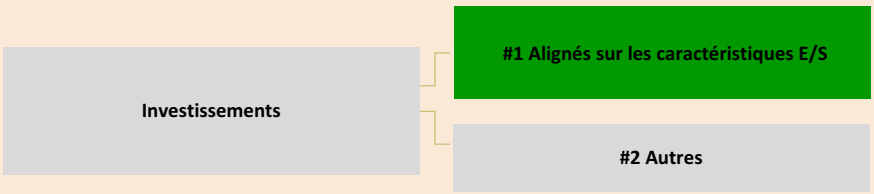

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 décembre 2022, le Fonds a :

- 97,95% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).
- 2,05% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :
  - 0,54% de liquidités
  - 0% de dérivés
  - 1,51% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 70% de son actif net appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.

- Un maximum de 30% d'investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% maximum de liquidités et de produits dérivés et 10% maximum en parts ou actions d'OPC.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Banques	60,23%
Autres financières	10,32%
Assurance	8,83%
Consommation Non cyclique	8,02%
Services aux collectivités	7,53%
Communications	1,98%
Matériaux de base	1,58%
Consommation cyclique	1,29%
Autres (<1%)	0,05%
Autres	0,00%
Biens d'équipement	0,00%
Energie	0,00%
Transport	0,00%
Technologie	0,00%
Immobilier	0,00%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

****Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.***

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE en portefeuille est nulle.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :
- Des liquidités ;
- Des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***